



## Transfere de controle judiciaire

Par **meckool13**, le **17/12/2009** à **19:21**

Bonjour,

je suis donc en controle judiciaire, je me suis fait interpeler avec 200 g de résine de cannabis. Je n'ai plus le droit de sortir de la région.

L'enquête étant fini je souhaiterais rentrer chez moi en picardie car je suis actuellement dans les bouches du rhone et je ne connais personne.

Comment puis je faire pour que le juge accepte ce transfert de controle judiciaire?????

Merci a tous d'avance pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **18/12/2009** à **12:41**

[fluo]Article 139 du Code de Procédure Pénale:[/fluo]

La personne mise en examen est placée sous contrôle judiciaire par une ordonnance du collège de l'instruction qui peut être prise en tout état de l'instruction.

[fluo]Le collège de l'instruction peut, à tout moment, imposer à la personne placée sous contrôle judiciaire une ou plusieurs obligations nouvelles, supprimer tout ou partie des obligations comprises dans le contrôle, modifier une ou plusieurs de ces obligations ou accorder une dispense occasionnelle ou temporaire d'observer certaines d'entre elles.[/fluo]

Bonjour, envoyez un courrier recommandé avec accusé de réception au juge qui vous a mis sous contrôle judiciaire pour demander un assouplissement de cette mesure contraignante (transfert), courage à vous, bon après-midi.